

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-04-20
Séance du 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Faute de quorum à la séance du mardi 10 septembre 2024, le conseil municipal, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Etaient présents : Michel GRANGE, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (7).

Etaient excusés : Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir à** Michel GRANGE, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ / **pouvoir à** Jérôme BROC & Emilie VELLETAZ / **pouvoir à** Magali SEGARD (5 excusés / 3 pouvoirs).

Etaient absents : Gaëtan DE GRACIA, Michaël CHARMEAUX & David SANTIN-JANIN (3).

Date de convocation : jeudi 12 septembre 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

OBJET : Acquisition de parcelles dans le cadre des alignements,
prix au m² à partir de la surface cédée

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre d'alignements de voiries, il convient de fixer un prix au m² à partir de la surface cédée. Il propose le tarif suivant :

Forfait de 100.00 €, de 1 à 100 m²

dès lors que les régularisations portent sur un alignement de voirie (trottoir par ex.).

Pour toutes autres transactions, le prix d'achat sera à la valeur du prix moyen au m² constaté.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	10

↳ **Valide** le tarif ci-dessus.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ



